



## REGLEMENT DU JEU « LES 27 BALAIS »

### ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

GROUPE LDLC, société anonyme, dont le siège social est situé 2 rue des Erables 69578 LIMONEST France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 403 554 181, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise un jeu **avec obligation d'achat** intitulé "LES 27 BALAIS", ci-après dénommé le « Jeu » sur [www.ldlc.com](http://www.ldlc.com), [www.ldlc.com/fr-be](http://www.ldlc.com/fr-be) et [www.ldlc.com/fr-lu](http://www.ldlc.com/fr-lu) (ci-après « le Site ») et dans tous les magasins LDLC.

### ARTICLE 2 : ACCEPTATION

La participation au Jeu implique de la part des joueurs l'acceptation sans aucune réserve du Règlement et du principe du Jeu. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à cette opération est ouverte à toute personne physique majeure (ci-après « le Participant ») résidant en France, en Belgique et au Luxembourg. Plusieurs participations par personne sont autorisées tout au long de la durée du jeu dans les magasins LDLC et limitée à 3 participations par jour par foyer.

Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel de la société organisatrice et de ses filiales, les associés de la société organisatrice et de ses filiales, les conjoints, ascendants, descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice et de ses filiales. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de la vie privée des participants.

### ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT ET DEROULEMENT DU JEU

#### 4.1 Déroulement du jeu

Le Jeu se déroulera du 23/01/2023 au 30/01/2023 inclus.

Pour participer à ce Jeu, il suffit de

##### 4.1.1 Dans un magasin participant

Le Participant doit effectuer un achat dans l'un des magasins LDLC participants. Aucun montant minimum pour l'achat n'est requis.

S'il répond aux conditions précitées, le Participant reçoit un ticket à gratter lors de son passage en caisse. Le participant découvre immédiatement s'il a gagné ou non ainsi que la dotation remportée parmi les dotations mises en jeu.

##### 4.1.2 En ligne sur le Site



Le Participant doit effectuer un achat en se connectant à son compte client sur le Site, le cas échéant en créant son compte client. Aucun montant minimum pour l'achat n'est requis.

Le participant peut renseigner et mettre à jour ses coordonnées dans son espace client sur le Site, avant ou après son achat sur le Site. L'adresse mail mentionnée et le numéro de téléphone doivent être valables.

Le participant répondant aux conditions précitées est éligible au Jeu et participe automatiquement au tirage au sort effectué parmi tous les autres participants répondant aux mêmes conditions.

## **4.2 Modalité de désignation des gagnants**

### **4.2.1 Dans un magasin participant**

Le Participant découvre immédiatement s'il a gagné ainsi que la dotation remportée en grattant le ticket remis en caisse lors de son achat.

### **4.2.2 En ligne sur le Site**

Les tirages au sort seront effectués grâce à une application informatique développée par la société organisatrice dans la journée suivant l'expédition d'une commande passée dans l'intervalle, avec communication du bon d'achat via mail ou dans le compte dans la semaine qui suit. Les résultats du tirage au sort ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Il appartient au Participant de s'assurer qu'il puisse être contacté à l'adresse électronique et sur le numéro de téléphone transmis. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, est dans l'impossibilité de lire ses emails sur l'adresse électronique communiquée ou de recevoir des appels/message vocaux sur le numéro de téléphone communiqué.

Si le Participant désigné gagnant ne répond pas en totalité aux conditions d'éligibilité énoncées aux présentes, après vérification par la Société Organisatrice, ce dernier perdra sa qualité de gagnant et ne se verra pas remettre la dotation ainsi gagnée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui altérerait délibérément son déroulement et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des gagnants avant toute remise de dotation. Plus généralement, les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité préalablement à la remise d'une dotation.

Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination immédiate de la participation.

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à éventuellement citer leur nom et/ou image à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion d'LDLC, des Magasins LDLC pour une durée de dix (10) ans, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de la dotation gagnée.



Toutefois, ils pourront indiquer au Groupe LDLC par écrit leur volonté de ne pas voir leurs clichés utilisés à ces fins.

De même, il pourra être demandé aux gagnants de témoigner sur leur participation au Jeu et/ou sur la dotation gagnée, afin que leur témoignage soit utilisé par la Société Organisatrice et qu'il soit notamment mis en ligne sur le Site ou sur tout autre support, sans que cela ne leur confère un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de ladite dotation.

## **Article 5 : Gains**

**Les gains décrits ci-dessous ne sont pas certains, leur attribution dépend du hasard.**

### **5.1 Description des lots**

#### **En boutique :**

- 10 849 bons d'achat d'une valeur de 5 €
- 2 000 bons d'achat d'une valeur de 10 €
- 100 bons d'achat d'une valeur de 50 €
- 50 bons d'achat d'une valeur de 100 €
- 1 bon d'achat d'une valeur de 1000 €

#### **En ligne sur le site :**

- 10 849 bons d'achat d'une valeur de 5 €
- 2 000 bons d'achat d'une valeur de 10 €
- 100 bons d'achat d'une valeur de 50 €
- 50 bons d'achat d'une valeur de 100 €
- 1 bon d'achat d'une valeur de 1000 €

### **5.2 Délais et modalités de réception des lots**

Les bons d'achats distribués sur le Site ou en magasins sont valables du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2023. Montants basés sur la TVA française (20%), belge (21%) et du Luxembourg (16%). valable du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2023 sur tous les produits vendus et expédiés par LDLC ou en stock en magasin sans minimum de commande.

En cas de rétractation à la suite d'une commande sur le Site, le bon d'achat affecté sera supprimé,

En aucun cas, les dotations gagnées ne pourront être échangées à la demande des gagnants contre une autre dotation, des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande.

Les codes gagnants gagnées ne pourront pas non plus être transférées au bénéfice d'un tiers.

Les dotations non attribuées ne seront pas remises en jeu, et resteront la propriété de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice peut se voir contrainte, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un échange, à un remboursement ou une quelconque indemnisation des gagnants. La Société Organisatrice ne saurait être responsable en cas d'accident ou d'incident, quel qu'il soit survenu au cours des dotations.



Les dotations n'incluent pas les frais annexes restant à la seule charge du gagnant. La Société Organisatrice ne saurait être tenue d'une quelconque compensation financière à ce titre, et n'acceptera aucune demande de prise en charge de frais supplémentaires.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer, à tout moment, toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

#### **En boutique :**

Le ticket à gratter remis en caisse vaut bon d'achat et doit être conservé par le gagnant pour récupérer la dotation remportée. Pour bénéficier de son bon d'achat, le gagnant devra présenter lors de son prochain passage en caisse le ticket dans les magasins LDLC participants au Jeu dont la liste est disponible sur le Site ou directement sur le Site dans le panier au moment de l'achat. En cas de perte, vol, destruction, etc. le gagnant ne se verra pas remettre de nouveau ticket, ni de dotation équivalente, la dotation sera définitivement perdue.

Les tickets à gratter ne sont pas nominatifs. Leur utilisation est de la responsabilité du bénéficiaire porteur de celui-ci.

Les bons d'achats des tickets à gratter sont utilisables sur le Site et dans les magasins LDLC dans la limite des stocks disponibles.

#### **En ligne sur le site :**

Le code gagnant transmis au moment de la commande vaut bon d'achat si son ticket est tiré au sort et doit être conservé par le gagnant pour récupérer la dotation remportée. Pour bénéficier de son bon d'achat, le gagnant devra présenter lors de son prochain passage en caisse son code gagnant dans les magasins LDLC participants au Jeu dont la liste est disponible sur le Site ou directement sur le Site dans le panier au moment de l'achat. En cas de perte, vol, destruction, etc. le gagnant ne se verra pas remettre de nouveau code, ni de dotation équivalente, la dotation sera définitivement perdue.

Les codes gagnants sont nominatifs et rattachés au compte du client ayant procédé à la commande. Ils ne peuvent être utilisés pour payer les frais de port.

### **5.3 Validité de participation**

Les informations et coordonnées fournies par les Participants doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Lorsque le participant effectue son achat sur le Site, s'il est tiré au sort il perdra sa qualité de gagnant s'il n'a pas correctement renseigné son adresse e-mail et un numéro de téléphone valable.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par tout tiers intéressé.



Plusieurs participations par personne sont autorisées tout au long de la durée du Jeu dans la limite de 3 par jour et par compte client.

Toute tentative de fraude de la part d'un Participant entraînera la nullité de sa/ses participations au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier le nombre d'inscriptions liées à une même adresse IP et de demander tout justificatif concernant les identités des Participants inscrits depuis une même adresse IP et ce exclusivement dans le cadre du Jeu.

Un seul et unique compte sur le Site d'une même personne possédant les mêmes noms, prénoms, adresses postales, adresses électroniques et numéros de téléphone sera pris en compte pour participer au Jeu.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de sa participation. Toute participation sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'événements indépendants de leur volonté, elle était amenée à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

## **ARTICLE 6 : RECLAMATIONS**

A peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations, notamment celles relatives au tirage, au résultat et à la remise ou la réception du lot, est à adresser à la société organisatrice dans les 45 jours suivants la date de fin de jeu. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

## **ARTICLE 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via les pages Facebook des boutiques LDLC.

La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement



du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné. La société organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas, pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transfert électronique du lot.

#### **ARTICLE 8 :**

Chaque joueur s'engage à participer loyalement et dans le respect des règles du Règlement et des droits des autres joueurs, à la présente opération. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain. Votre participation et le lot gagné seront annulés dans les cas suivants : Inscription incomplète, Indications fausses, erronées ou inexactes, qui permettrait de contourner une restriction de participation au jeu, Non-respect du Règlement, Participation multiple utilisant un programme d'automatisation, flood manuel, Fraude de quelle que nature que ce soit relative au Jeu.

Afin d'éviter les fraudes propres à ce type de Jeu, la société organisatrice informe le gagnant que l'éventuel lot gagné à l'occasion de la présente opération ne pourra être envoyé qu'à l'adresse électronique indiquée par celui-ci lors de la prise de contact de la Société Organisatrice via le formulaire. De plus, la société organisatrice se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité indiquant vos nom et prénoms.

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile ou pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le Règlement ou aurait tenté de le faire. La société organisatrice pourra annuler le jeu en cas de fraude, notamment informatique.

#### **ARTICLE 9 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le Règlement est consultable dans son intégralité depuis le formulaire de participation, et est disponible en magasin auprès des vendeurs.

Une copie de ce Règlement est adressée à toute personne qui en fait la demande. La demande s'effectue auprès de la société organisatrice :- par courrier postal :

Groupe LDLC  
Jeu « Les 27 BALAIS »,  
2 rue des Erables CS21035  
69578 LIMONEST CEDEX FRANCE  
France



Une seule demande de copie sera prise en compte par participant. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ce Règlement, toute modification sera consultable sur la page Facebook des boutiques LDLC.

#### **ARTICLE 10 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE – DONNEES NOMINATIVES**

Les informations demandées sont obligatoires et nécessaires aux Organismes pour la prise en compte de la participation et la distribution du lot au gagnant.

Et conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant :

- Par mail à l'adresse dédiée : [dpo@groupe-ldlc.com](mailto:dpo@groupe-ldlc.com) ; ou
- Par courrier à GROUPE LDLC - 2 rue des Érables CS21035 69578 Limonest cedex

Votre demande devra préciser vos nom(s), prénom(s), rappel de l'intitulé du jeu et comporter une copie de votre pièce d'identité.

Vous disposez également du droit de définir les directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment lorsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci.

LDLC DISTRIBUTION est responsable du traitement du présent jeu concours. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation du jeu concours et à des fins de prospection commerciale par SMS et e-mail, si le participant a choisi cette option au moment de son inscription au présent jeu. Vos données à caractère personnel sont conservées dans les bases de données pour une durée maximum de 3 ans.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Les participants fournissent des informations à la société organisatrice du jeu.

La société organisatrice ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation des données collectées par Facebook.

#### **ARTICLE 11 : LITIGE**

La loi applicable au présent règlement est la loi française sauf dispositions impératives nationales et étrangères contraire et plus favorables aux consommateurs. Si l'une des clauses du présent règlement est déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions du présent règlement resteront applicables et effectives.